Assurance vie

Assurance vie et clause bénéficiaire

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | GPAT-8992245 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 275 € ht

Formations Compétences Métier › Gestion de patrimoine › Assurance vie

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Cerner l'intérêt juridique et fiscal de la désignation d'un bénéficiaire
Analyser les incidences de la désignation
Distinguer les droits et obligations du bénéficiaire

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi " Assurance vie : cadre juridique et fiscal " (code 92178)

Public concerné

Rédacteurs et gestionnaires assurance vie individuelle
Commerciaux et conseillers clientèle
Toute personne souhaitant maîtriser la désignation bénéficiaire et ses effets

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Distinguer les différents modes de désignation d'un bénéficiaire

Maîtriser la législation applicable

- Capacité de désignation du souscripteur incapable et capacité du bénéficiaire à recevoir
- La stipulation pour autrui

Déterminer les intervenants au contrat

- Souscripteur, assuré, bénéficiaire, assureur...

Étudier les différents modes de désignation du bénéficiaire

- La désignation nominative et la formulation impersonnelle
- La désignation par testament
- La désignation obligatoire du souscripteur : le cas du contrat Homme clé
- La désignation des contrats dits d'associés

Identifier les obstacles à la désignation

- L'abus de faiblesse, l'insanité d'esprit, le paiement de bonne foi et le recours de l'aide sociale

Exercice d'application : correction de clauses bénéficiaires imparfaites dans leur formulation

Mesurer les impacts de la désignation

Définir les avantages d'une transmission de patrimoine par le biais de l'assurance vie
Déterminer les droits du bénéficiaire

- Les règles de dévolution successorale

Examiner les incidences fiscales de la désignation

- La désignation à titre gratuit ou à titre onéreux

Maîtriser le démembrement de la clause bénéficiaire
L'interposition de bénéficiaires

Mesurer les effets de l'acceptation ou de la révocation du bénéficiaire

Définir l'acceptation

- Le moment de l'acceptation
- Les modalités et les effets de l'acceptation

Exercice d'application : distinction des effets de l'acceptation selon le moment où elle intervient
Retenir les cas de révocation du bénéficiaire
L'analyse des textes

- Les effets de la révocation

Étude de cas : analyse de décisions de jurisprudence

Clôturer un contrat d'assurance vie non réclamé

Examiner la procédure règlement des contrats en déshérence
Étudier les démarches de l'assureur

– Les méthodes mises en en œuvre pour rechercher le bénéficiaire lors du décès de l'assuré

Connaître la procédure de recherche d'un bénéficiaire

– Le rôle d'Agira
– Les modalités de saisine
– La déshérence

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.